# COMMUNE DE PAULE DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation:

6 mars 2003

Date d'affichage

6 mars 2003

Nombre de membres en

exercice: 15 présents: 09 votants: 11 L'an deux mille trois, le treize mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Patrick LIJEOUR, Maire.

Etaient présents: MM BOUGUENNEC, LE BORGNE, Adjoints

Mmes VESSIER, TOUZE, MM.GUYON, DANIEL

OLLIVRAIN, GUILLERM,

Absents:

M. LE GUERN (excusé) donne procuration à M. LE BORGNE M. COUGARD (excusé) donne procuration à M. LIJEOUR Mmes DOUCEN (excusée), MARTIN, MM GUILMOTO,

LE BIHAN

Secrétaire de séance : Madame Christelle TOUZE

**OBJET**: Approbation du plan de zonage

Monsieur le Maire fait prendre connaissance au conseil municipal du rapport des phases 1 et 2 établi par la Société HYDRACOS de Saint Grégoire pour l'établissement du plan de zonage de la commune.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- adopte le zonage d'assainissement suivant :

#### Zone d'assainissement collectif

Croas Ty Névez et rue Kéristen Vian

#### Zone d'assainissement individuel ou autonome

Tous les autres secteurs étudiés

Le dossier définitif sera soumis à enquête publique afin d'informer la population des choix effectués et pour recueillir les informations du public.





#### COMMUNE DE PAULE

# **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>Date de convocation</u> : 19 septembre 2003	
Date d'affichage :	
19 septembre 2003	
Nombres de membres	
en exercice :	15
Présents :	10
Votants:	11
Pour :	11
Abstentions:	0

L'an deux mille trois, le vingt -cinq septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. PATRICK LIJEOUR, Maire.

Etaient présents: M BOUGUENNEC, M LE BORGNE, Adjoints. Mmes VESSIER, TOUZE, MM. OLLIVRAIN, COUGARD, LE GUERN, DANIEL, GUYON.

Absents: Mmes MARTIN, LE DOUCEN (donne procuration à M. LIJEOUR), MM.GUILLERM, GUILMOTO, LE BIHAN.

Secrétaire de séance : Madame Christelle TOUZE.

# OBJET: APPROBATION DE L'ETUDE DE ZONAGE APRES PASSAGE A L'ENQUETE PUBLIQUE

### Le Conseil Municipal:

- Vu le Code de l'urbanisme,
- Vu l'arrêté municipal en date du 03/06/03 soumettant l'étude de zonage d'assainissement à enquête publique,
- Entendu les conclusions du commissaire-enquêteur,
- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Considérant que le dossier de l'étude de zonage d'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

## Après en avoir délibéré,

- DECIDE d'approuver l'étude de zonage,
- DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans les deux journaux suivants : Le Télégramme et Ouest-France,

La présente délibération sera exécutoire après accomplissement des formalités précitées.



Le Maire P. LIJEOUR

